MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Martine Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 1er mai 2023, le Règlement numéro 955-2023 sur la sécurité et la protection des personnes et des propriétés afin d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Gingras.

Qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2023, par Denis Desaulniers, conseiller no 5, et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, au 11, rue Industrielle.

DONNÉ à Saint-Apollinaire le **4 mai 2023** .

Martine Couture
Martine Couture
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site web de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 4 mai 2023.

Martine Couture
Martine Couture
Directrice générale et greffière-trésorière